

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 23 juin 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 16/2020

Objet : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. BARSANTI (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. BOYER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme DARMON (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; Mme FARGEOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MORCH (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; - M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; - M. SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme VON EUW (titulaire - CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Patricia LECLERCQ est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCAATION

Le 05/06/2020

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 23
VOTANTS : 23

Délibération DL16/2020
Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés
pendant l'état d'urgence sanitaire

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein du SIOM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies dans la note de présentation et listés dans le tableau ci-après :

SERVICE CONCERNE	POSTE CONCERNE	MONTANT MAXIMUM PLAFOND PAR AGENT
DIRECTION GENERALE	DGS	1000
FINANCES	RESPONSABLE	600
	ASSISTANTE	300
DRH	RESPONSABLE DU SERVICE	1000
COMMUNICATION	RESPONSABLE DU SERVICE	300
	3 CHARGES DE COMMUNICATION	300
POLE TECHNIQUE	RESPONSABLE DU POLE	600
	4 CONTROLEURS DE COLLECTE	1000
	2 AGENTS STO	1000

- **Autorise** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle seront inscrits au budget 2020.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **26 JUIN 2020**
Affichée le : **26 JUIN 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL16_2020
Date de la décision:	2020-06-23 00:00:00+02
Objet:	Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200623-DL16_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200623-DL16_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1034
nom original: dl16.pdf	application/pdf	186320
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20200623-DL16_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186320
nom original: Note présentation DL 16.pdf	application/pdf	58437
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20200623-DL16_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	58437

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2020 à 10h13min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2020 à 10h15min11s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2020 à 10h15min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	26 juin 2020 à 10h21min40s	Recu par le MIAT le 2020-06-26